

### 13.3.1 Pétrole

Le rapport de l'Office national de l'énergie sur l'exportation du pétrole en octobre 1974 présentait une analyse des réserves établies et des possibilités de nouvelles découvertes, ainsi qu'une étude de la demande à long terme de pétrole canadien. Il prévoyait une baisse de la production des gisements établis à partir de 1975 et jusque dans les années 80; à compter de ce moment-là, les régions excentriques du Nord et les sables pétrolifères de l'Alberta devraient pouvoir fournir des quantités importantes de pétrole.

Face à une demande de pétrole qui, selon les tendances des disponibilités et de la demande, se solderait en 1982 par un déficit national de 200,000 b/j (32 000 m<sup>3</sup>/j), l'Office recommandait que les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers soient réduites progressivement, en causant le moins de tort possible aux régions des États-Unis qui dépendent actuellement des approvisionnements canadiens. Par la suite, le gouvernement a fixé sur les exportations une limite de 800,000 b/j (127 000 m<sup>3</sup>/j) et de 750,000 b/j (119 000 m<sup>3</sup>/j) pour la première et la deuxième moitié de 1975 respectivement.

Dans le rapport de septembre 1975 de l'Office national de l'énergie *Approvisionnement et besoins en pétrole canadien*, il était recommandé, vu l'augmentation anticipée de la demande canadienne en 1976 en raison de l'extension du pipeline de l'Interprovincial jusqu'à Montréal, de réduire encore davantage le niveau des exportations cette année-là. C'est ainsi que le gouvernement a fixé le niveau des exportations pour 1976 à 460,000 b/j (73 000 m<sup>3</sup>/j) en moyenne. Pour atteindre ce chiffre, on réduirait progressivement le volume des exportations, c'est-à-dire qu'on passerait de 510,000 b/j (81 000 m<sup>3</sup>/j) en janvier 1976 à 385,000 b/j (61 000 m<sup>3</sup>/j) en décembre de la même année, suivant ainsi l'accroissement du transport de pétrole brut de Sarnia à Montréal, qui devait atteindre 250,000 b/j (40 000 m<sup>3</sup>/j) en fin d'année.

La quantité de pétrole qui peut être exportée est calculée chaque année, et un régime de licences mensuelles garantit des approvisionnements suffisants pour satisfaire aux besoins du Canada. La formule de l'Office national de l'énergie fixe la quantité annuelle de pétrole brut disponible pour l'exportation en fonction de la quantité de pétrole qui peut être produite, de la demande canadienne et d'un facteur de conservation estimé pour l'année. Cette méthode a pour effet de réduire progressivement les exportations de pétrole à mesure que la période estimée d'autosuffisance raccourcit dans la partie du Canada alimentée en pétrole d'origine canadienne.

Au début des années 70, la demande d'exportation de produits canadiens raffinés s'est accrue considérablement, surtout du fait que la demande de mazout lourd dans le Nord-Est des États-Unis a dépassé la capacité de raffinage de la région. Cette demande accrue a été satisfaite essentiellement par deux grandes nouvelles raffineries, l'une à Saint-Romuald (Qué.) et l'autre à Point Tupper (N.-É.). La raffinerie de Come-By-Chance (T.-N.), construite en 1972, a été également conçue à cette fin. Cependant, à cause de divers facteurs, cette dernière raffinerie a été confiée à un syndicat de faillite en février 1976 et a fermé ses portes.

En raison des inquiétudes au sujet des approvisionnements dans l'avenir, l'Office national de l'énergie a imposé des contrôles sur l'exportation des produits pétroliers en juin 1973. Les distributeurs doivent obtenir une licence annuelle d'exportation assujettie à un plafond. Les quantités autorisées pour 1975 comprenaient 7,035,000 barils (1 118 000 m<sup>3</sup>) d'essence automobile, 22,622,000 barils (3 597 000 m<sup>3</sup>) de distillats moyens, 37,247,000 barils (5 922 000 m<sup>3</sup>) de mazout lourd, ce qui donne un total de 66,944,000 barils (10 643 000 m<sup>3</sup>). Les exportations effectives en 1975 se sont élevées à 35,945,000 barils (5 715 000 m<sup>3</sup>), soit environ 54% de la quantité autorisée.

Depuis la fin de 1973, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a fait quadrupler le prix du pétrole brut sur les marchés internationaux. En septembre 1973, au Canada, le gouvernement fédéral annonçait le gel du prix